



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Cinquantième session

Panama City, Panama, 12 - 16 novembre 2018

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Référence du document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ¹	CX/FH 18/50/1
2	Questions soumises au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres organes subsidiaires du Codex Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 18/50/2
3	Questions découlant des travaux de la FAO et de l'OMS (y compris JEMRA) Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/FH 18/50/3
4	Information émanant de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/FH 18/50/4
5	Avant-projet de révision des Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1- 1969) et leur annexe HACCP à l'étape 4 - Observations en réponse à la CL 2018/69-FH (à l'étape 3) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 18/50/5 CX/FH 18/50/5-Add.1
6	Révision du Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche (CXC 52-2003) : Placement des orientations sur la maîtrise de l'histamine; les modifications d'autres sections et les révisions de la section relative à l'échantillonnage, l'examen et l'analyse relatives à la sécurité sanitaire des aliments liée à l'histamine. - Observations en réponse à la CL 2018/70-FH Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 18/50/6 CX/FH 18/50/6-Add.1

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

7	Avant-projet de Code d'usages pour la gestion des allergènes alimentaires pour les entreprises du secteur alimentaire - Observations en réponse à la CL 2018/71-FH (à l'étape 3) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 18/50/7 CX/FH 18/50/7 Add. 1
8	Avant-projet de Directives pour la gestion des crises/éclosions (micro)biologiques d'origine alimentaire - Observations en réponse à la CL 2018/72-FH (à l'étape 3) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 18/50/8 CX/FH 18/50/8 Add.1
9	Document de travail sur les Escherichia coli producteurs de shigatoxines (STEC) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 18/50/9
10	Autres questions et travaux futurs : (a) Nouveaux travaux/ plan de travail prospectif (propositions en réponse à la CL 2018/35-FH) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 18/50/10
11	Date et lieu de la prochaine session Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	
12	Adoption du rapport Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ²	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.